

AGENCE AGRICOLE

CORRESPONDANCE

M. R., à St. Malo—Je me suis occupé de votre demande, et j'attends une réponse ces jours-ci. Votre argent a été reçu.

J. M., Penetanguishene—Les graines commandées ne me sont pas encore parvenues. Dès que je les aurai reçues, votre commande sera exécutée. Pour les plantes de canneberges, adressez-vous à M. Ls. Morriset à Portneuf, pépiniériste. Quant aux prix des animaux de M. L. B. Silver, Ohio, je ne puis vous les donner maintenant, les prix étant susceptibles de changements. Quand j'aurai reçu une nouvelle liste de ses prix d'animaux, je la publierai dans la Gazette.

E. G. L. LaPigeonnière—Le 1er vol. de la Gazette des Campagnes n'est pas encore réimprimé. Vous pouvez vous procurer tous les autres ici, à \$1.00 le volume.

N. M., Québec—J'ai en vente sept cochons *white Chester*, pure race; le prix est de douze piastres chaque à l'âge de six semaines. Aussi, un cochon reproducteur de *white chester*, pure race, ayant onze mois, le prix est de \$40.00

B. V., Caraqueet—Pour les *palates Garnet Chili*, je n'en ai pas à vendre. Je crois que vous pourriez vous en procurer de Ed. Barnard, écr., à Montréal.

FIRMIN H. PROULX.

ANNONCES.



BANQUES D'EPARGNES

DES

BUREAUX DE POSTE.

Les Banques d'Epargnes des Bureaux de Poste établies par statut dans la présente session du Parlement, commenceront leurs opérations le 1er AVRIL, 1868, et le Maître-Général des Postes, de ce jour, recevra des différents Bureaux de Poste ci-dessous mentionnés des dépôts faits aux Maîtres de Poste par des personnes qui désirent placer leur argent dans la Banque d'Epargnes du Gouvernement.

2. La sûreté directe de la Puissance est donnée par le statut pour dépôts faits.

3. A chaque Bureau de Poste sous-nommé le public peut lire les règlements de la Banque d'Epargnes, ils donnent toutes les informations concernant le mode de déposer et retirer l'argent et ces règlements sont imprimés, sur le *Pass Book*, (livre d'entrées) fourni à chaque déposant.

4. Toute personne peut avoir un compte

de dépôt, et des dépôts seront reçus tous les jours, durant les heures ordinaires pendant lesquelles les affaires du Bureau de Poste sont transigées, d'un nombre quelconque de piastres depuis \$1 jusqu'à \$300, le montant total qui peut être reçu d'un déposant dans aucune année finissant le 30 Juin, excepté dans les cas spécialement autorisés par le Maître-Général des Postes.

5. Les Maîtres de Postes, de Bureaux nommés agiront comme Agents pour la réception de l'argent déposé pour être transmis au Maître-Général des Postes et pour le paiement par le Maître-Général des Postes de l'argent retiré par le déposant.

6. On fournira à chaque déposant un *Pass Book* (livre d'entrées) et les sommes payées ou retirées y seront entrées par le Maître de Poste qui reçoit ou paie la somme. De plus un reçu direct pour chaque montant qui aura été payé sera envoyé au déposant par le Maître-Général des Postes et le Maître-Général des Postes émettra un cheque, payable dans aucun des Bureaux de Poste où il y aura une Banque d'Epargnes, pour toute somme retirée.

7. Tout compte de déposant sera ainsi tenu au Bureau du Maître-Général des Postes et un déposant ou une déposante peut payer à son à-compte dans la Banque d'Epargnes du Bureau de Poste, à tous les autres bureaux de Postes où se trouvent des Banques d'Epargnes, au temps qui pourra être le plus convenable au déposant, et pourra exercer le même choix en retirant de l'argent, sujet seulement aux obligations produites dans le *Pass Book*, comme preuve d'identité, tant pour payer que pour retirer l'argent.

8. Un intérêt au taux de 4 par cent par année sera alloué sur les dépôts étant dans les comptes ordinaires de dépôt, mais quand un déposant a \$100 de dépôt, lui ou elle peut exiger du Maître-Général des Postes de transférer cette somme à un à-compte spécial et il recevra alors un certificat de tel dépôt spécial de \$100, portant intérêt à 5 par cent par année.

9. Il est défendu par la loi aux Maîtres de Poste de dire le nom d'aucun des déposants ou le montant de toute somme déposée ou retirée.

10. Aucune charge ne sera faite au déposant lorsqu'il payera de l'argent ou en retirera ou pour frais de port sur les communications avec le Maître-Général des Postes qui y sont relatives.

11. Le Maître-Général des Postes sera toujours prêt à recevoir et porter attention à toute demande, plaintes et autres communications qui lui seront adressées par les déposants ou autres, relatives aux affaires des Banques d'Epargnes dans les Bureaux de Postes qui seront autorisés à agir comme Agences de Banques d'Epargnes, le premier jour de Juillet prochain :

BUREAUX DE POSTE. COMTE'

Almonte.....	Lanark
Arprior.....	Renfrew
Aurora.....	York
Aylmer, Est.....	Ottawa

Barrie.....	Simcoe
Belleville.....	Hastings
Berlin.....	Waterloo
Berthier.....	Berthier
Bowmanville.....	Ducham
Bradford.....	Simcoe
Brampton.....	Peel
Brantford.....	Brant
Brighton.....	Northumberland
Brockville.....	Leeds
Brooklin.....	Ontario
Buckingham.....	Ottawa
Carleton Place.....	Lanark
Cayuga.....	Haldimand
Chatham, Ouest.....	Kent
Chelsea.....	Ottawa
Chippawa.....	Welland
Clinton.....	Huron
Cobourg.....	Northumberland
Collingwood.....	Simcoe
Cornwall.....	Stormont
Danville.....	Richmond
Dundas.....	Wentworth
Elora.....	Wellington
Fergus.....	Wellington
Galt.....	Waterloo
Gananoque.....	Leeds
Georgetown.....	Halton
Goderich.....	Huron
Guelph.....	Wellington
Hamilton.....	Wentworth
Hawkesbury.....	Prescott
Ingersoll.....	Oxford
Keene.....	Peterboro
Kemptville.....	Grenville
Kingston.....	Frontenac
Lévis.....	Lévis
Lindsay.....	Victoria
London.....	Middlesex
Montréal.....	Hochelaga
Napanee.....	Lenox
Niagara.....	Lincoln
Norwich.....	Oxford
Oakville.....	Halton
Oil Springs.....	Lambton
Orangeville.....	Wellington
Oshawa.....	Ontario
Ottawa.....	Carleton
Paris.....	Brant
Pembroke.....	Renfrew
Perth.....	Lanark
Peterboro.....	Peterboro
Pictou.....	Prince-Edouard
Pointe St. Charles.....	Jacques-Cartier
Port Hope.....	Durham
Prescott.....	Grenville
Québec.....	Québec
Ste. Catherine, Ouest.....	Lincoln
St. Hyacinthe.....	St. Hyacinthe
St. Jean, Est.....	St. Jean, Pro. de Q.
St. Marie, Blanchard.....	Perth
St. Thomas, Ouest.....	Elgin
Sarnia.....	Lambton
Sherbrooke.....	Sherbrooke
Simcoe.....	Norfolk
Smith's Falls.....	Lanark
Sorel.....	Richelieu
Stratford.....	Perth
Thorold.....	Welland
Trois-Rivières.....	St. Maurice
Toronto.....	York